

# Projet de parc agrivoltaïque de Barboutan sur la commune de Sainte-Christie-d'Armagnac (32)

## Comité de projet



PARTENAIRE DE  
**L'INRAE**  
dans le cadre du pôle national  
de recherche sur l'agrivoltaïsme

09/03/2026

MEMBRE DE L'ASSOCIATION  
 **France  
Agrivoltaïsme**

### **Décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du Code de l'énergie**

Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci.

Pour les installations solaires photovoltaïques d'une puissance > 2,5 MWc, le comité de projet est constitué :

- Du porteur de projet,
- D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet,
- D'un représentant de la communauté de communes,
- D'un représentant de chaque commune limitrophe des communes d'implantation du projet.



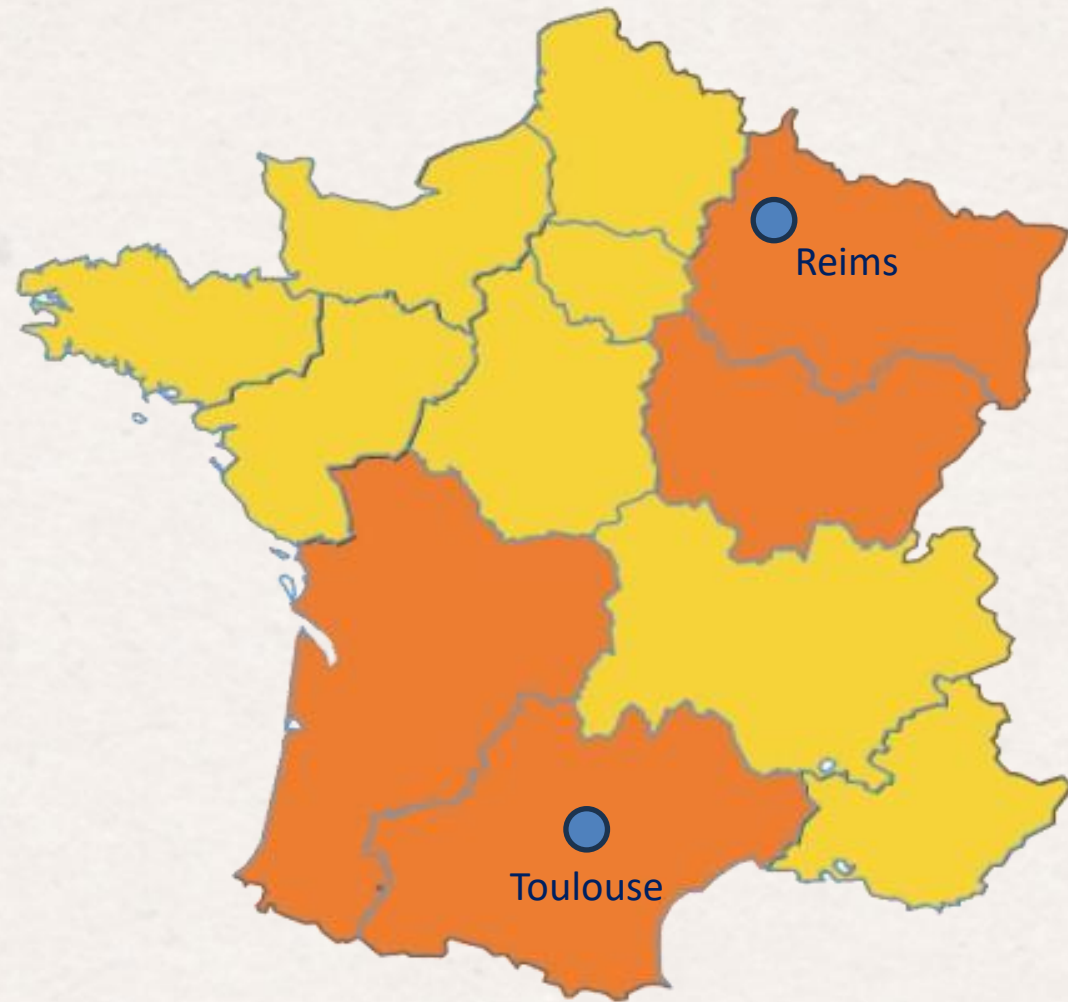
# **Présentation de l'entreprise**





Calycé Sun, dont les agences sont situées à **Toulouse** et **Reims**, est une société **spécialisée** dans le **développement, la construction et l'exploitation de projets agrivoltaïques**.

Calycé Sun a pour vocation de répondre aux **enjeux de sécurisation des filières agricoles et de production d'énergie renouvelables**.



**Groupe Calycé**  
(Nord-Est)  
depuis 2002

**CalyWattSol**  
(Sud-Ouest)  
depuis 2022

Fusion  
Fin 2025



## Calycé Sun en quelques chiffres



32 personnes spécialisées



60 projets en développement sur 48 départements



1 GW en développement

## Nos Valeurs



Equipe Projet

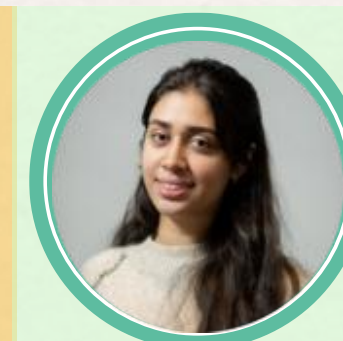
**Yann TASSIN**  
Responsable Régional  
06 75 40 42 21  
yann@calyce-sun.fr



**Delphine SICARD**  
Chargée de territoires  
07 88 80 42 61  
delphine@calyce-sun.fr



**Laurent BIGAIGNON**  
Chargé de mission pôle agricole  
06 74 63 87 16  
laurent@calyce-sun.fr



**Emna KACEM**  
Cheffe de projet  
06 49 64 68 53  
emna@calyce-sun.fr

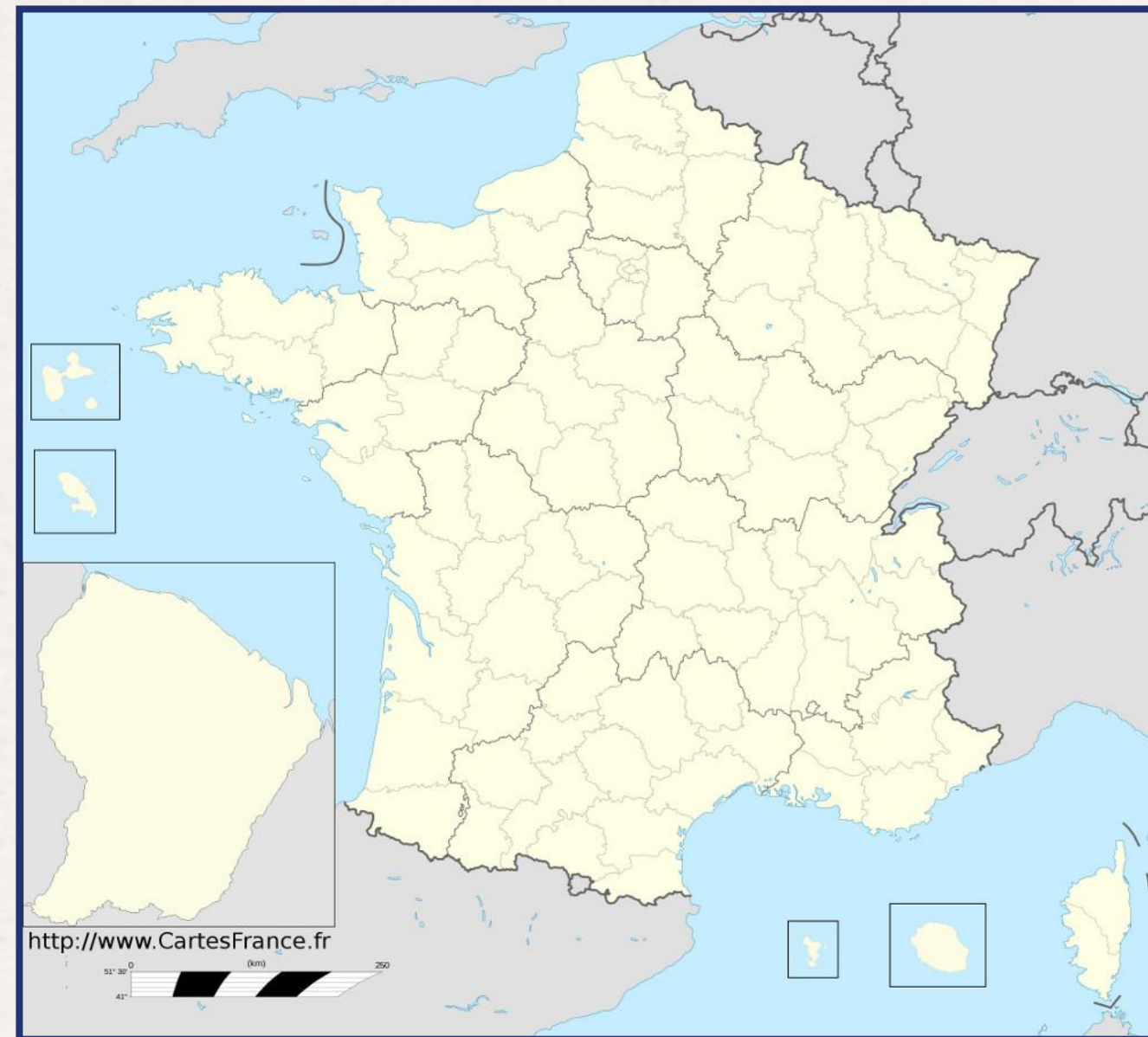


# **Présentation de la zone d'étude**



**Le projet se situe sur la commune de Sainte-Christie-d'Armagnac dans le département du Gers (32)**

**Lieu-dit "BARBOUTAN"**



**Le projet se situe sur la commune de Sainte-Christie-d'Armagnac dans le département du Gers (32)**

**Lieu-dit "BARBOUTAN"**



**Projet de  
Barboutan  
(32)**

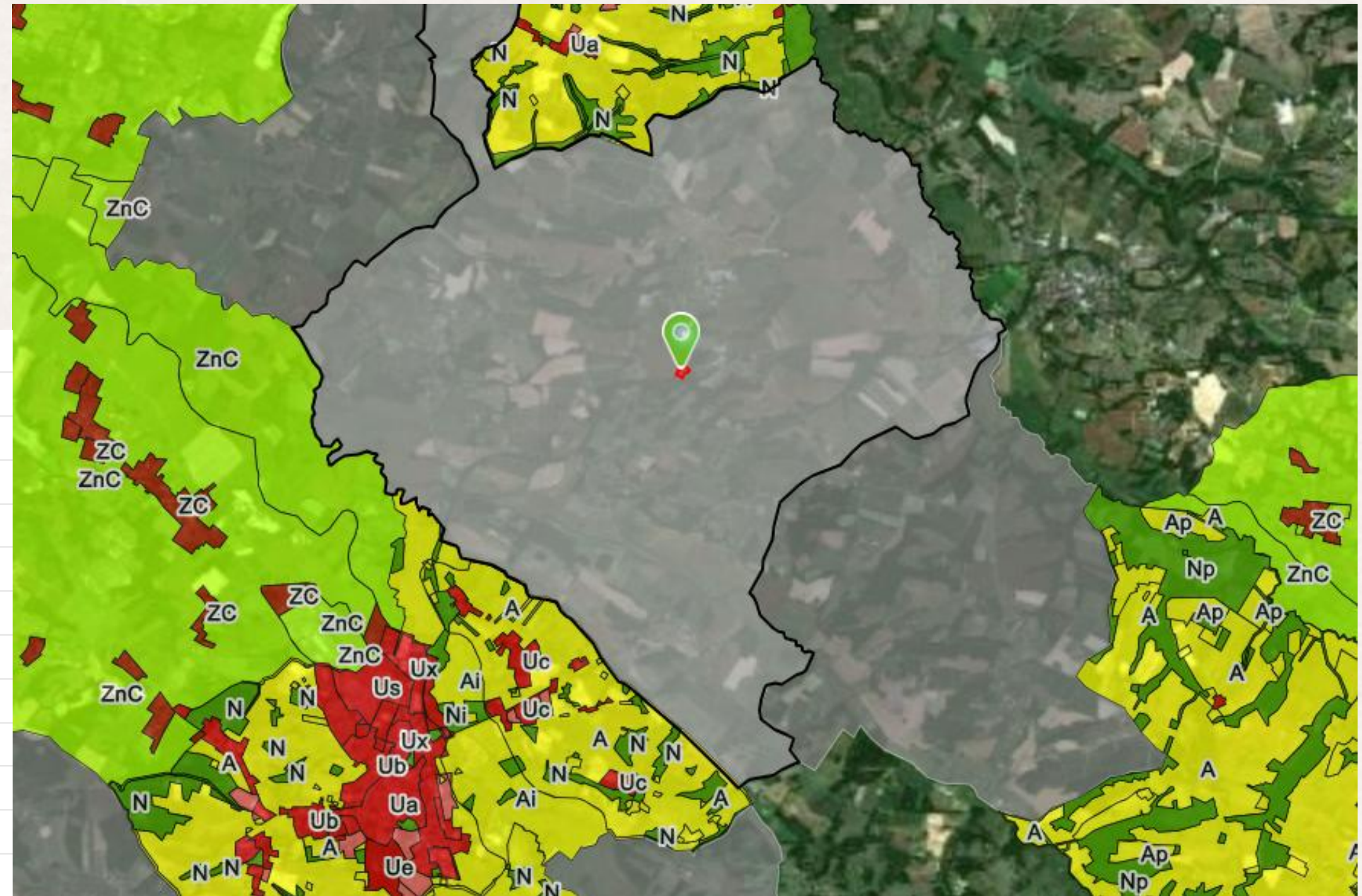
Zone d'étude  
Communes

## Urbanisme

La zone d'implantation se situe sur des terrains régis par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Un projet agrivoltaïque est compatible avec cette zone sous réserve de ne pas être incompatible avec l'exercice d'une activité agricole.

■	Règlement national d'urbanisme
■	Plan local d'urbanisme
■	Plan d'occupation des sols
■	Carte communale
■	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
■	Plan local d'urbanisme intercommunal
■ □	Zone urbaine
■ □	Zone à urbaniser, ouverte
■ □	Zone à urbaniser, bloquée
■ □	Zone agricole
■ □	Zone naturelle et forestière
■ □	Secteur ouvert à la construction
■ □	Secteur réservé aux activités



# **Présentation de l'exploitation agricole**



### EXPLOITATION

**Rémy Ducos**, en cours d'**installation JA**, finalisation prévue courant 2026, actuellement aide familial

**Reprise de l'exploitation familiale** de Jean-Bernard Ducos (père), installé depuis 1982

EARL en cours de création

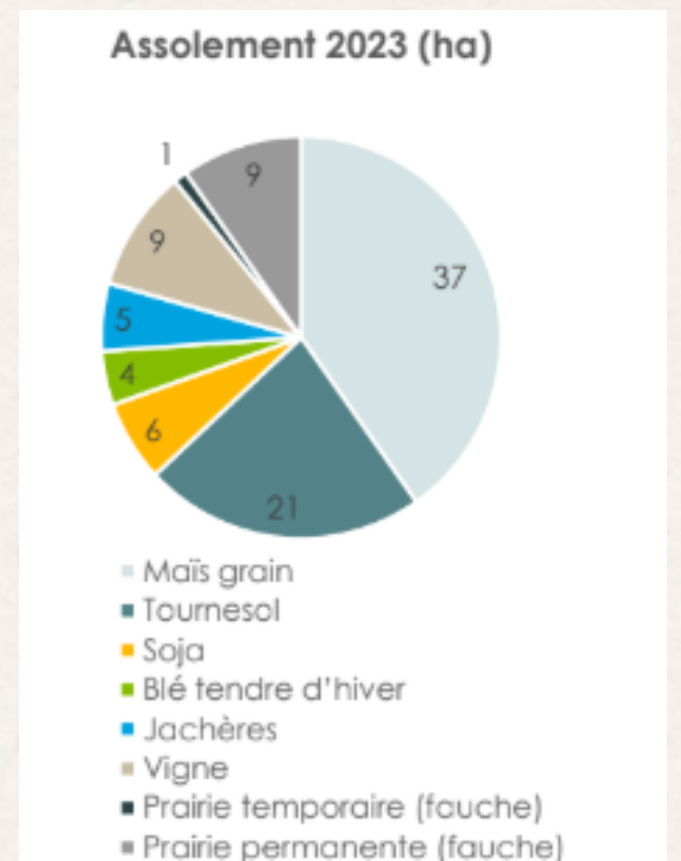
**Exploitation spécialisée en grandes cultures (conventionnel) et viticulture**

**SAU: 90 ha**, parcellaire regroupé sur 3 communes : Cravencères, Sainte-Christie d'Armagnac et Luppé-Violles

**Production** : maïs, blé, soja, tournesol, colza, vigne et prairie

### OBJECTIFS DEMAIN

- **Pérenniser financièrement** l'exploitation pour l'installation en cours
- **Maintenir l'activité grande culture** sur les parcelles du projet en y **intégrant des prairies pour l'alimentation des chevaux** de Stéphanie Brud, mère de Rémy
- **S'adapter au changement climatique** en protégeant les cultures des aléas climatiques, notamment du **stress hydrique**

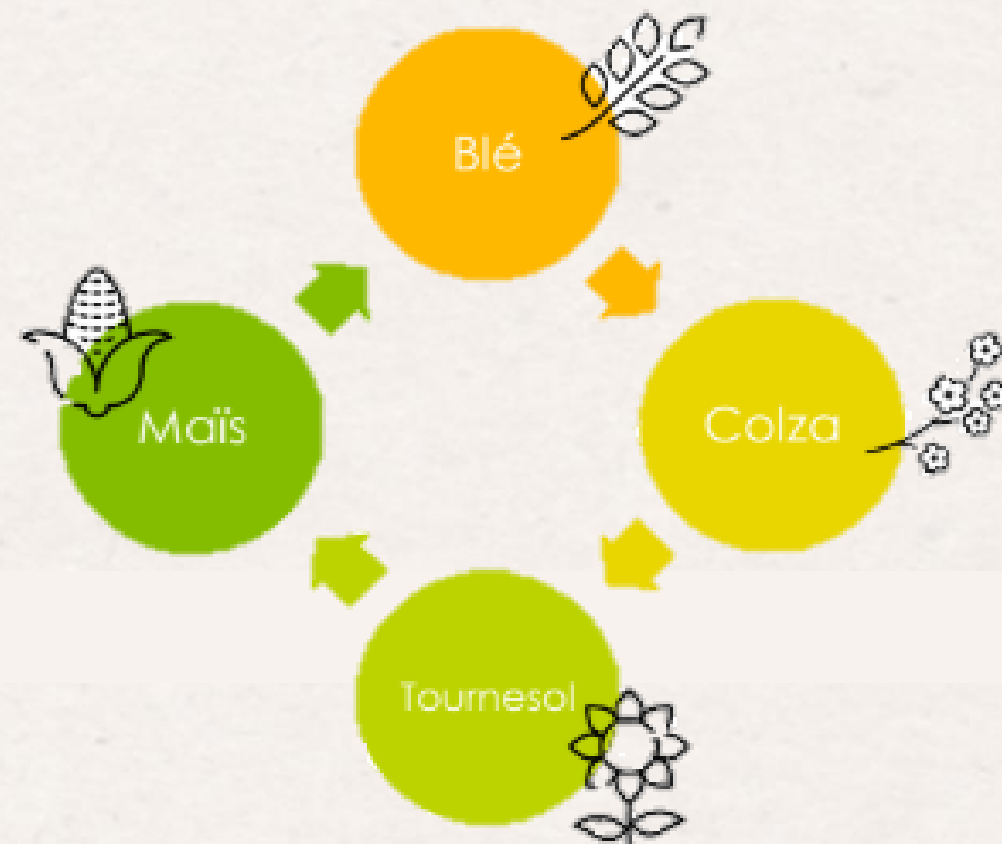


Répartition de l'assolement de M. Ducos (2023)



### Parcelles agricoles :

- Surface à l'étude d'environ **27 ha**
- Une partie des parcelles **irriguées** mais **gestion technique difficile** (enrouleur)
- **Rotation** : Maïs -> Blé -> Colza -> Tournesol



*Rotation actuelle sur les parcelles*



*Les parcelles à l'étude pour le projet agrivoltaïque*

# **Le projet agrivoltaïque**



### Enjeux des parcelles du projet :

- Terres à faible potentiel agronomique (très acide)
- Quota d'irrigation en baisse
- Augmentation des aléas climatiques (sécheresse, forte chaleur, ...)

### Objectifs du projet :

- Introduction de nouvelles cultures dans la rotation (lin, trèfle)
- Production de fourrage pour les chevaux
- Protection des cultures contre les intempéries
- Arrêt de l'irrigation sur les parcelles du projet et redirection de l'irrigation vers des vignes
- Pérenniser l'exploitation pour la reprise de Rémy



## Le projet agricole

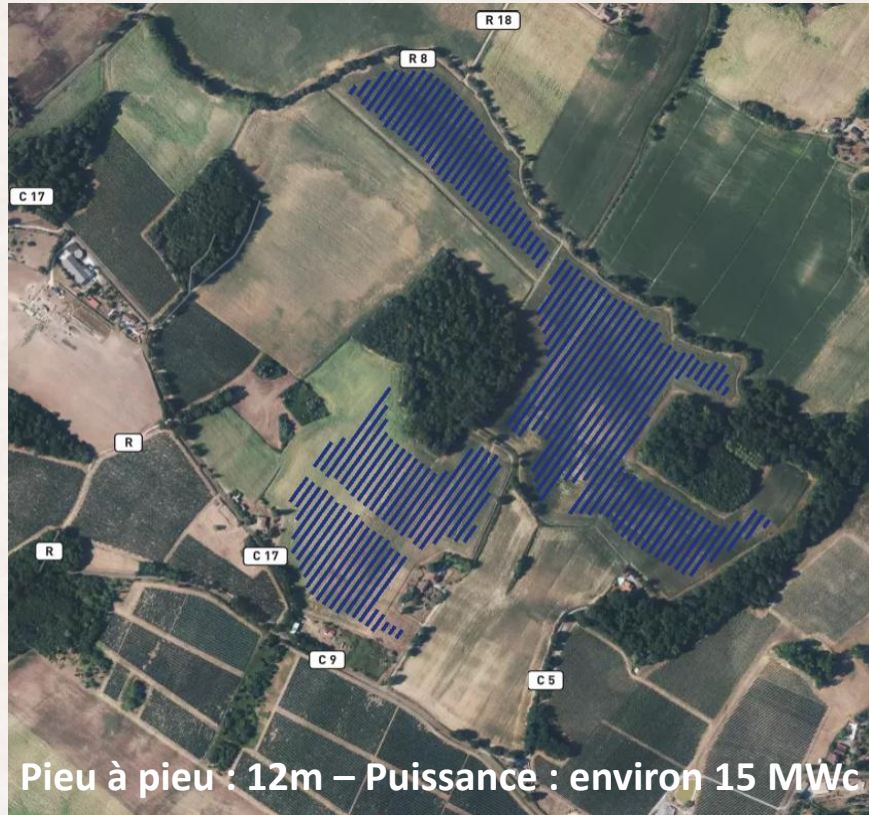


*Les rotations envisagées sous les panneaux  
par Agrosolutions*

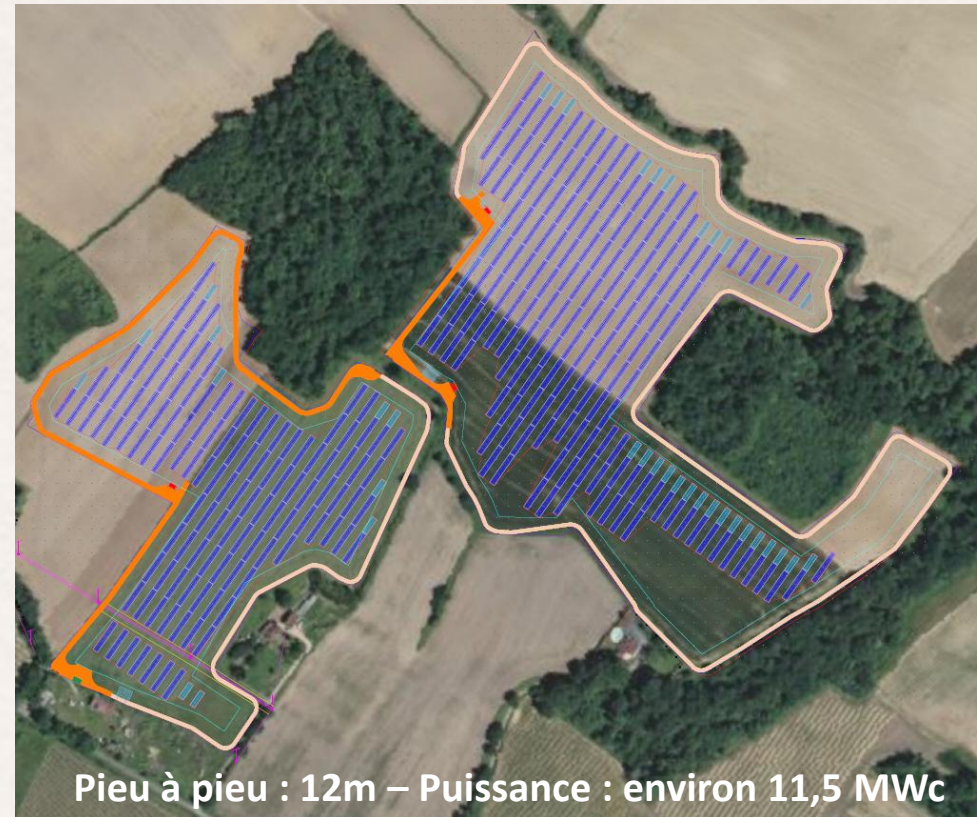
- Choix de cultures adaptées sous les panneaux
- Evaluation de la rotation par Agrosolutions selon des critères techniques et économiques
- Itinéraire technique co-construit avec l'agriculteur



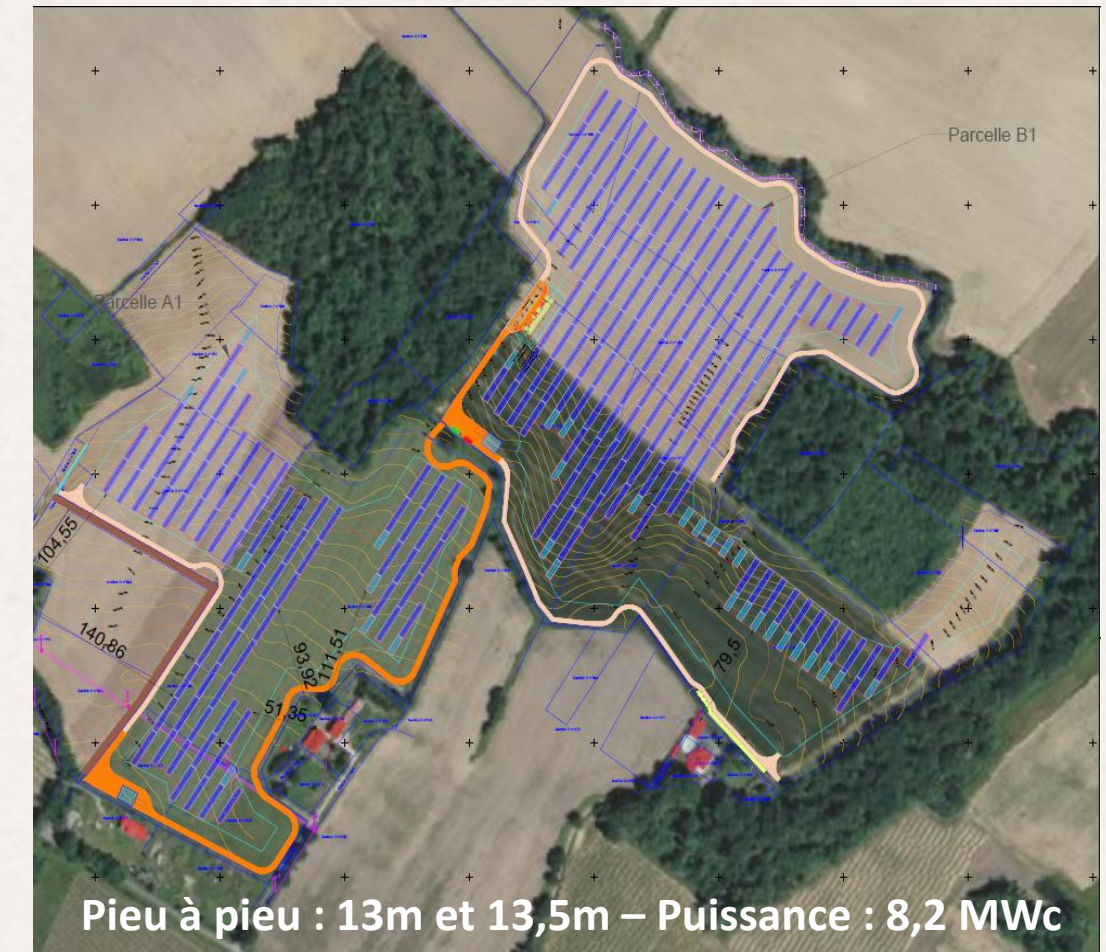
## Evolution du projet - Variantes



Version 1 : à réception des premiers résultats des études environnementales



Version 2 : Prise en compte des premiers retours d'études, des relevés topographiques et des préconisations du SDIS



### Version 3 (actuelle) :

Le projet a évolué pour mieux prendre en compte les différents enjeux.

Plusieurs mesures ont été intégrées :

- Optimisation des pistes légères et lourdes
- Maintien des haies existantes
- Renforcement et plantation de haies pour atténuer l'impact visuel et améliorer l'intégration paysagère
- Prise en compte des retours terrains suite à la concertation avec les voisins immédiats au projet
- Intégration de batteries de stockage
- Augmentation de l'espacement entre les rangées, facilitant le passage des engins agricoles et garantissant un taux de couverture < 40%.





## Etudes en cours

### Volet Développement

#### Naturel :

Bureau d'études : Altemis

#### Volets physique et humain :

Bureau d'études : ATER environnement

#### Volet paysager :

Bureau d'études : ATER environnement

#### Etude Hydraulique :

Bureau d'études : Madéo

### Volet Agricole :

- **Accompagnement Agricole**

Bureau d'études : Agrosolution

- **Etude préalable agricole (EPA)**

Bureau d'études : Héritage Agri

- **Etude agropédologique**

Bureau d'études : ASUP

- **Etude économique**

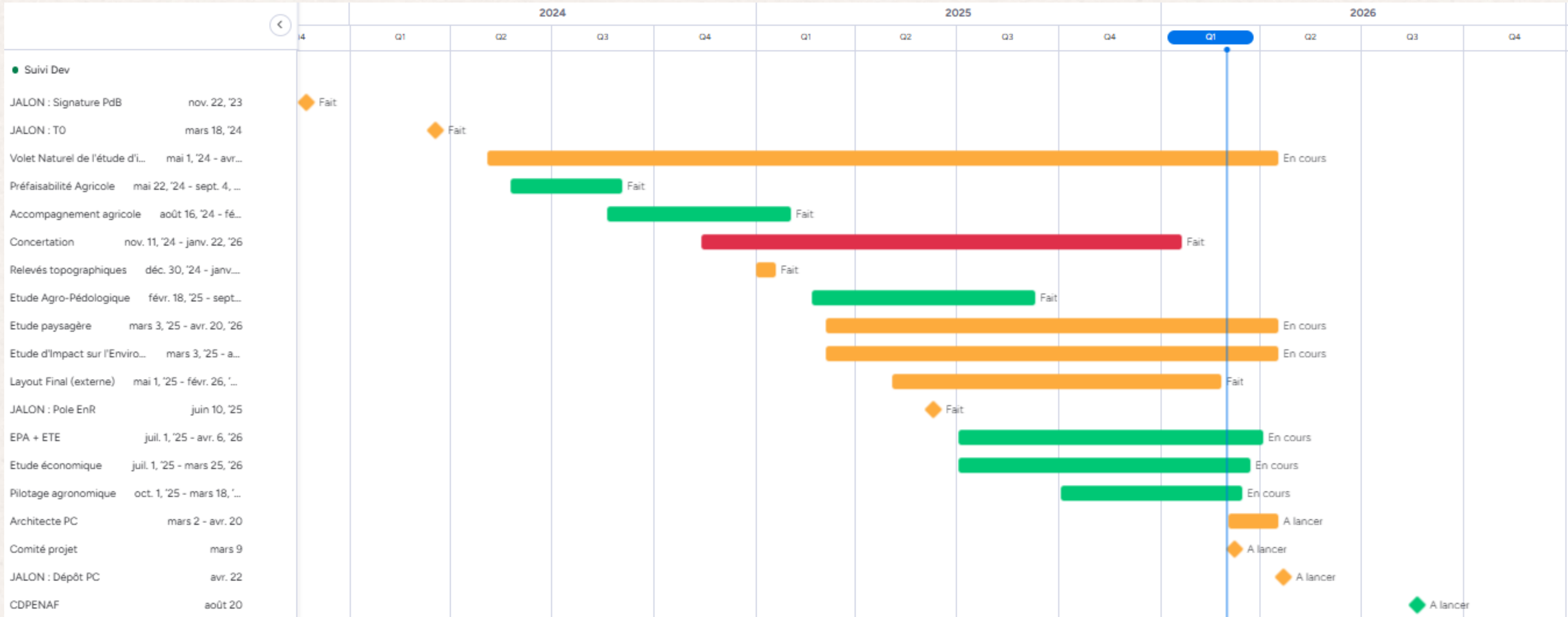
Bureau d'études : Héritage Agri

- **Etude du pilotage agronomique**

Bureau d'études : Agrisoléo



# Planning



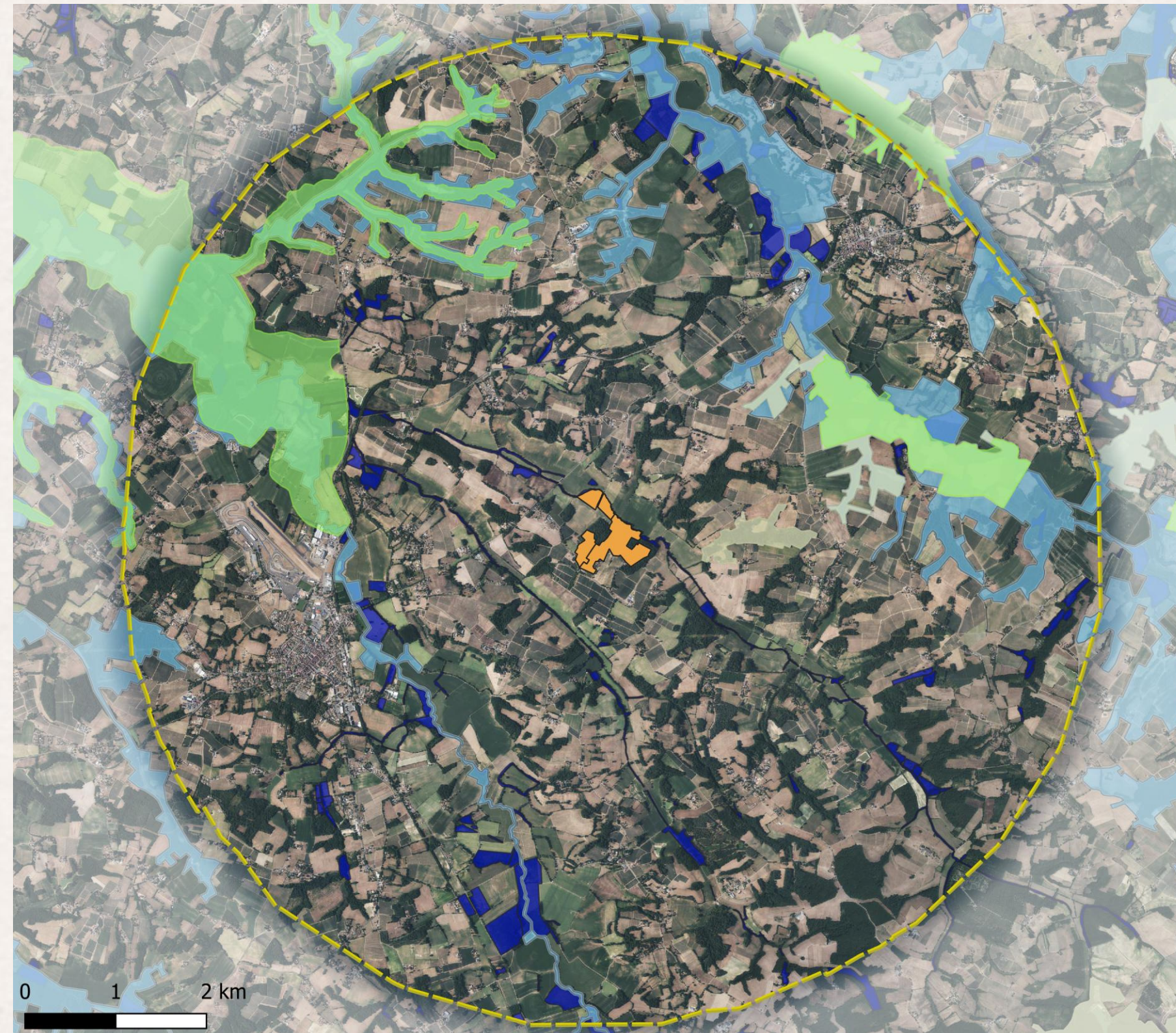
# **Etude d'impact sur l'environnement**





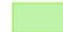
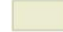


## Enjeux environnementaux Analyse bibliographique

Le site est hors périmètres ZNIEFF, N2000, parcs nationaux et autres périmètres d'engagement international.

Le site d'étude ne comprend aucune zone humide effective.



Projet :  
Sainte-Christie  
D'Armagnac (32)

- Zone d'étude 
- Rayon 5 km 
- ENVIRONNEMENT
- N2000 (SIC) 
- ZNIEFF Type 1 
- ZNIEFF Type 2 
- Zone Humide Effective 

## Enjeux environnementaux

L'essentiel des enjeux a été trouvé dans les milieux boisés en périphérie du site, hors zone d'implantation potentielle.

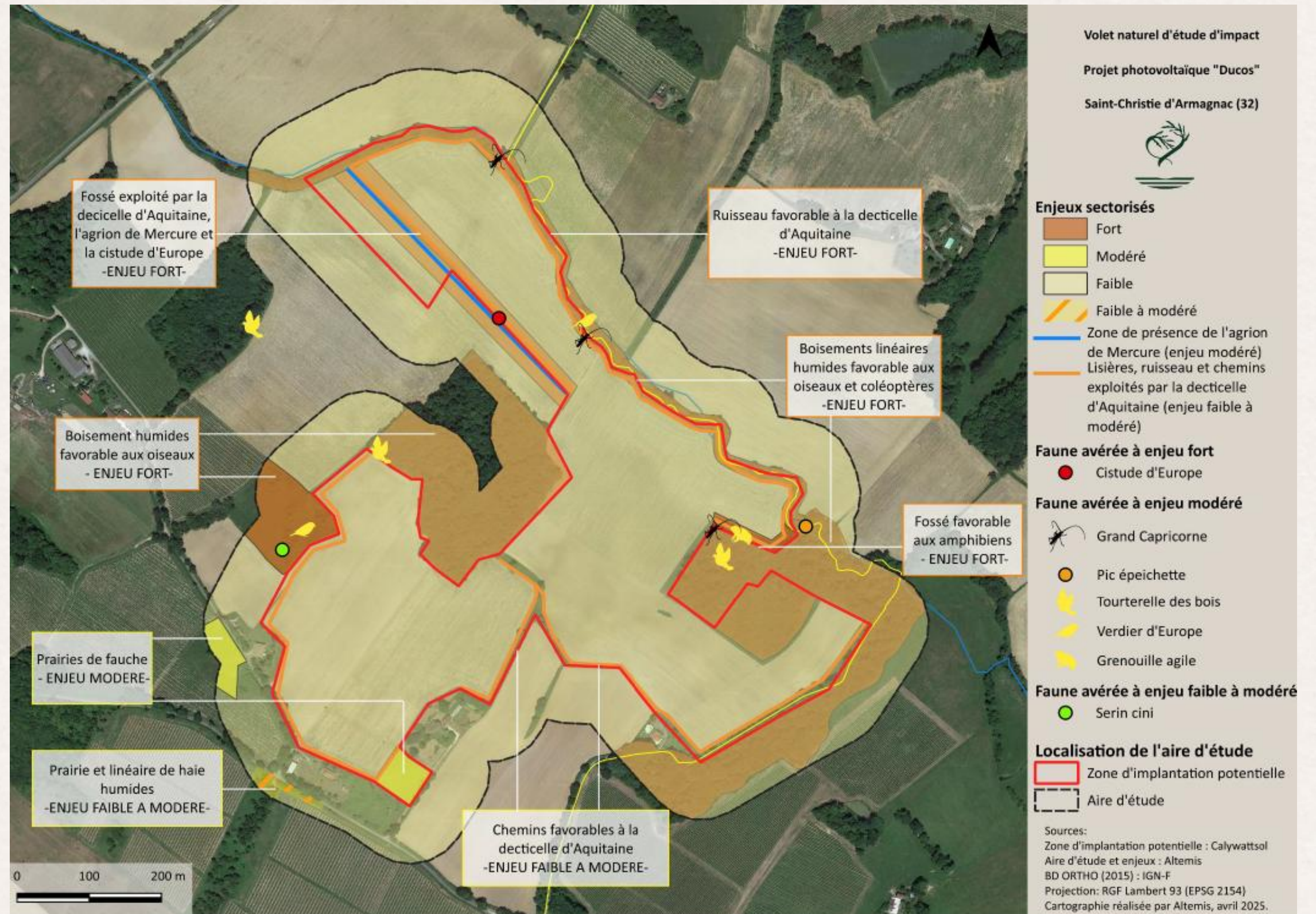


Figure 12. Synthèse des enjeux écologiques provisoires sur l'aire d'étude immédiate

→ le projet évite les zones à enjeux forts et modérés



## Zones humides

Il ressort des études bibliographiques, botanique et pédologique la présence de 1,06ha de zones humides. Les zones humides identifiées ne se superposent cependant pas avec la zone d'implantation.



Figure 5. Localisation des zones humides avérées par la bibliographie et identifiées sur les critères botaniques et pédologiques

→ le projet n'est pas concerné par les zones humides

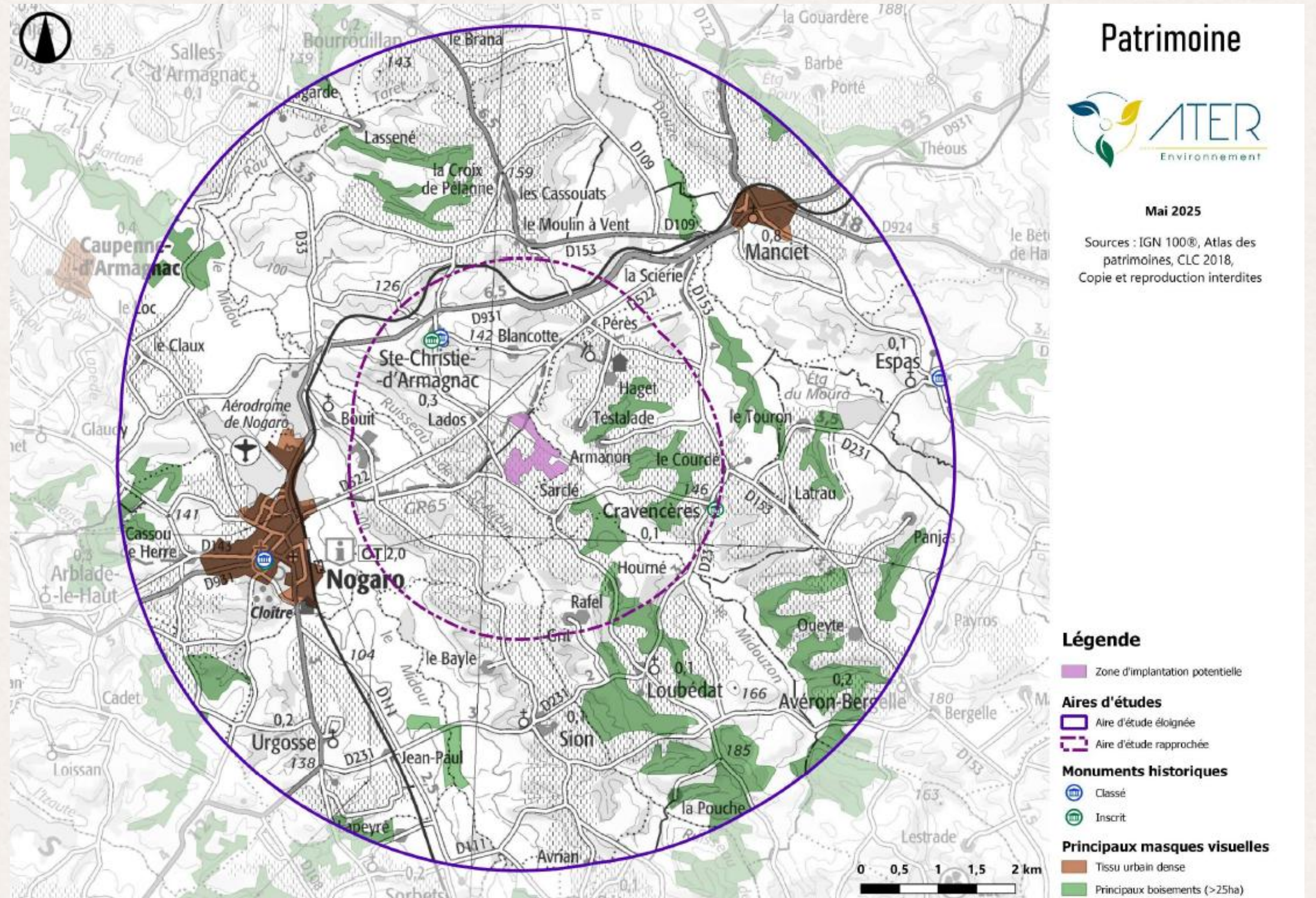


## Enjeux patrimoniaux

### Enjeux patrimoniaux :

La majorité des monuments historiques présents dans le périmètre d'étude ne présente pas de sensibilité au regard du projet de Barboutan compte tenu de leur implantation en milieu urbain ainsi que la trame arborée régulière et les multiples vallonnements.

Plusieurs sentiers se trouvent dans l'aire d'étude. Les différentes variations altitudinales et la trame arborée ne permettent pas d'observer le site depuis ces itinéraires touristiques, hormis depuis certaines portions du GR65.



→ Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection



# Concertation



Historique et démarche de concertation

Rencontre avec JB Ducos

Présentation du projet à la DDT

**COTECH**  
(Comité technique)  
Pôle EnR du Gers

Démarche volontaire  
Entrevue avec une paysagiste  
Mesures paysagères personnalisées

**Comité de projet**

Novembre 2023

19 mars 2024

10 juin 2025

23 janvier 2026

9 mars 2026



17 janvier 2024

Août 2024 à avril 2025

Septembre à novembre 2025

04 mars 2026

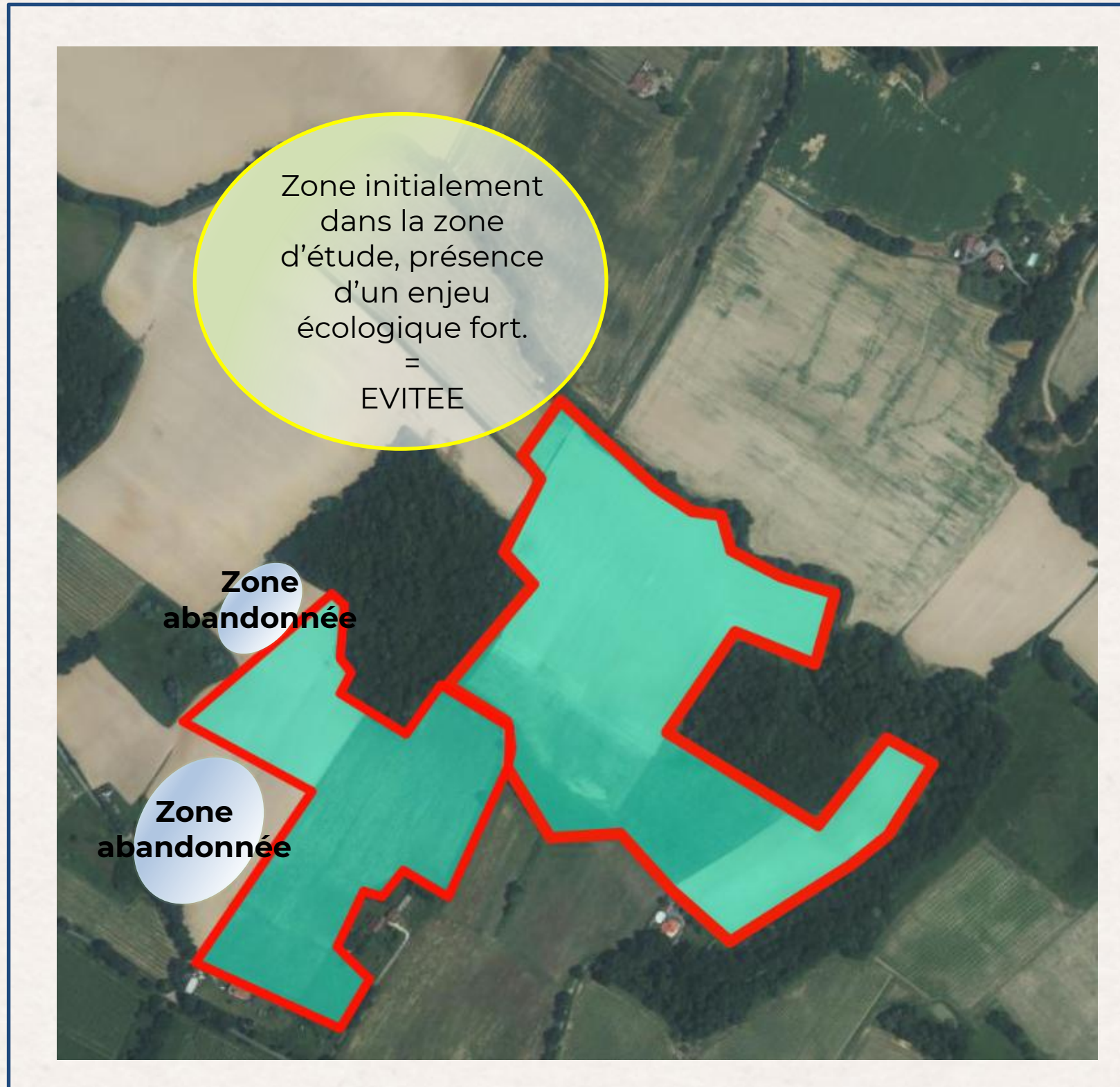
Présentation en **Conseil Municipal**  
Mairie de Sainte-Christie-d’Armagnac  
AVANT PROJET

Démarche volontaire  
Information et concertation auprès des riverains  
RDV sur site

Démarche volontaire  
Information et concertation auprès des riverains  
2 journées de RDV en présence de M. le maire

Présentation en **Conseil Municipal**  
Mairie de Sainte-Christie-d’Armagnac  
PROJET VERSION FINALE





**ZONE D'ETUDE INITIALE (2024) = 27 ha**  
**ZONE PROJET FINALE (2026) = 18,5 ha**

**ENJEUX DE COVISIBILITE REPERTORIES**

## DEMARCHE VOLONTAIRE DE CONCERTATION

A notre initiative, nous avons rencontré **entre août 2024 et janvier 2026**, les propriétaires des 6 habitations répertoriées par le bureau d'étude ATER (indiquées sur la carte précédente).

Ces RDV se sont déroulées sur 5 journées, certains ont eu lieu directement sur site, d'autres en mairie en présence de M. le maire.

A la suite de ces divers RDV, afin de tenir compte des enjeux de co-visibilité, plusieurs mesures ont été mises en place :

### 1) Des retraits de panneaux

Nous avons supprimé une **quarantaine de tables**, ce qui représente une **perte de puissance d'environ 2,2 MWc** soit 21% de la puissance projet.

### 2) Des insertions paysagères personnalisées

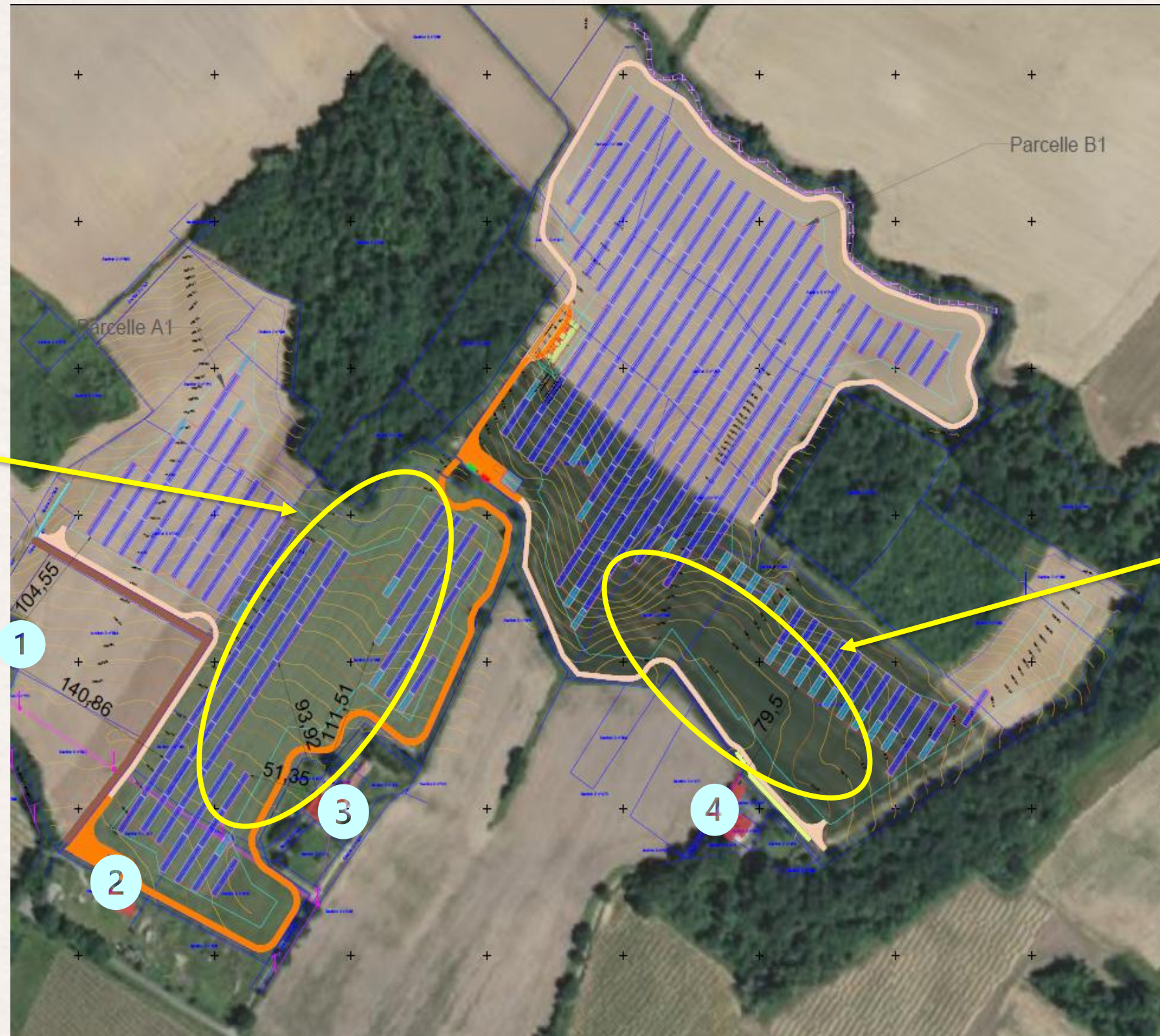
Pour chaque habitation Mme Tesnière, paysagiste concepteur, a fait des propositions de mesures paysagères conséquentes, réfléchies avec les riverains. Au total, il est prévu **655 mètres linéaires de plantations**.



**Objectif**  
**de la suppression de panneaux**

Conserver la vue vers le bois depuis la terrasse de la maison.

Les tables les plus au nord de la zone d'évitement sont situées dans un point bas topographique et sont moins (voire pas) visibles.



**Objectif**  
**de la suppression de panneaux**

Réduire la visibilité des tables depuis le  
jardin situé au nord

Le projet ne sera visible que du jardin.

Il ne sera pas visible depuis les façades est, ouest et sud de l'habitation.

Les tables les plus au nord de la zone d'évitement sont situées dans un point bas topographique et sont moins (voire pas) visibles.



### HABITATION 1

**Plantation d'une haie en bordure de la clôture du projet, sur les parcelles cadastrales du projet.**

La plantation est estimée à **315 mètres linéaires**.

**L'insertion paysagère permettra de masquer le projet depuis l'habitation.**

### HABITATION 2

**Plantation d'une haie en bordure de la clôture du projet, sur les parcelles cadastrales du propriétaire de la maison.**

La plantation est estimée à **170 mètres linéaires**.

**L'insertion paysagère permettra de masquer le projet depuis l'habitation.**

### HABITATION 3

**Aménagement paysager du jardin privatif de la propriétaire de la maison.**

La plantation est estimée à **100 mètres linéaires**.

**L'insertion paysagère permettra :**

- de masquer les panneaux les plus proches
- de traiter les co-visibilités finement afin de laisser des ouvertures vers le bois.

### HABITATION 4

**Plantation d'une haie en bordure de la clôture du projet, sur les parcelles cadastrales du projet.**

La plantation est estimée à **70 mètres linéaires**.

**L'insertion paysagère permettra de masquer le projet depuis le jardin de la maison, seul endroit qui présente de potentielles co-visibilités.**





**VERSION FINALE**

**Surface clôturée : 18,5 ha**

**Puissance indicative : 8,2 MWc**



# **Retombées positives pours le territoire**



## RETOMBÉES FISCALES

Commune	STE CHRISTIE D'ARMAGNAC		
Fiscalité CC	FPA		
Hypothèses Taux			
	Taux Communal	Taux Interco	Taux Département
Taxe d'Aménagement	1,00%	0,00%	1,50%
TFPB	47,62%	7,59%	
CFE	18,43%	7,35%	
Répartition IFER	50%	0%	50%

Estimation Taxe d'Aménagement* (uniquement à construction)			
	Commune	Interco	Département
Taxe d'Aménagement	3 500 €	- €	5 300 €

Estimation retombées Annuelles*			
	Commune	Interco	Département
IFER**	12 100 €	- €	12 100 €
TFPB	3 400 €	500 €	- €
CFE	1 800 €	700 €	
<b>TOTAL</b>	<b>17 300 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>12 100 €</b>

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

### Définies lors des études d'impact

Suivent la méthode E-R-C  
(Eviter - Réduire – Compenser)

Concernent la faune, la flore, le  
paysage et l'agriculture

### Solutions créatrices de valeurs

Réfléchies en concertation avec  
les représentants du territoire

Ex : Autoconsommation  
collective, financement  
participatif, fonds de transition  
énergétique local

# **Adéquation avec le décret**



Le projet répond aux conditions cumulatives prévues par l'article L314-36 du code de l'énergie :

Le projet contribue durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole ;

Le projet apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, sans altérer les autres services rendus :

- amélioration du potentiel de l'impact agronomique
- **adaptation au changement climatique (ombrage partiel)**
- **protection contre les aléas (climatiques, ravageurs...)**
- amélioration du bien-être animal

Le projet garantit une **production agricole significative** et un **revenu durable** à l'exploitant agricole ;

La production agricole est l'activité principale de la parcelle agricole et l'installation agrivoltaïque a un caractère réversible.



# Dessertes





# **Options de raccordement**

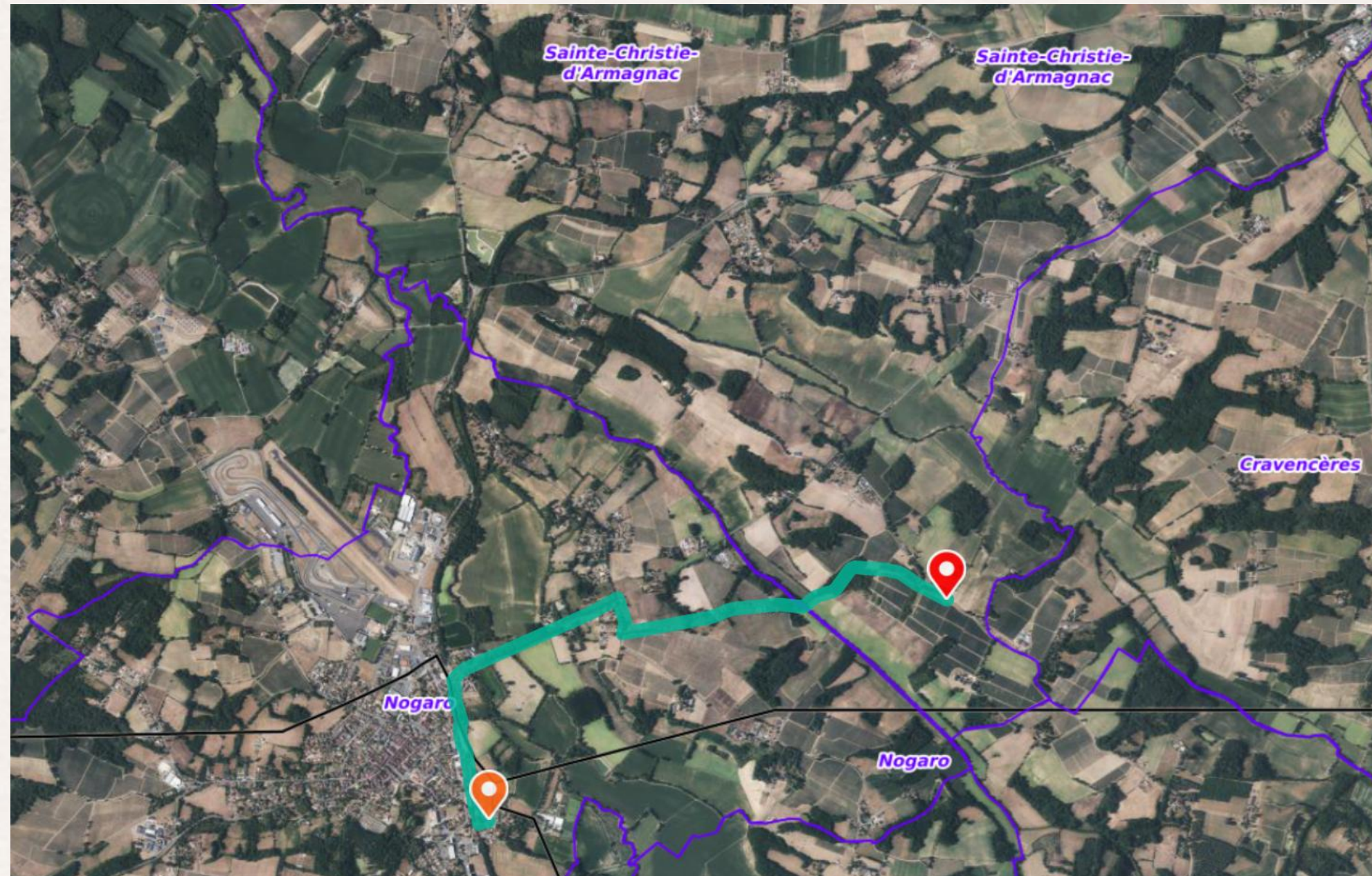


## Raccordement

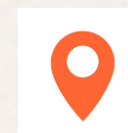
### Poste source de Midour : 4 km

Le poste source de Midour, localisé à 4 km de la zone d'implantation, dispose à priori d'une capacité restante suffisante pour accueillir le projet.

La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par le gestionnaire du réseau de distribution du raccordement du projet agrivoltaïque une fois le permis de construire obtenu, par l'intermédiaire d'une proposition technique et financière (PTF).



— Potentiel tracé de raccordement (à 4km)



Poste source existent (Poste source de Midour)



Potentielle localisation du poste de livraison





L'agrivoltaïsme par et pour les agriculteurs